



Compte rendu Assemblée Générale Ordinaire du 15/09/2016 20h00 salle Jean Carmet, Mûrs-Erigné

Présents :

Élus : Mme Favry (mairie de Mûrs Érigné), Mr Prono (mairie de Juigné sur Loire), Mr Lebel (resp groupe culture et musique pour la future com com, maire de Charcé St Ellier).

Adhérents : 63 personnes signataires.

Membres du CA : Gilles Briodeau, Christophe Lézé, Céline Brenon, Laetitia Boursset, Annie Prono, Corinne Beaumont, Isabelle Deportes, Vincent de Paul Humeau, Philippe Hédir .

Membres du corps professoral et Direction de l'école : Marie Rochefort, Alain Delaunay, J François Désiré, M Caroline Foussier, Christophe Malinge, Lucie Mancel, Christian Ouvrard, Denis Ouvrard, Anita Rannou, Gaetan Robin, Guillaume Rossard, Emilie Scala, Elisabeth Sudolski, Xavier Truong-Fallai, Céliane Xavier.

Excusés :

Élus : Mr Hubert (com com Loire Aubance), Mr Colas (maire Soulaines sur Aubance)

Membres du CA : Jean Diron, Matthieu Hédir, Bénédicte Petiteau, Sarah Méderbel

Membres du corps professoral et Direction de l'école : Benjamin Belliard, Frank Durand, Olivier Gervais, Bénédicte Lacore, Eric Pansini, François Pernel, Anaïg Plasse, Katia Roullier Barbier.

Et Odile Boutin, Présidente école de musique de Brissac

Rédaction du compte rendu : Céline Brenon, Annie Prono

Objet du jour :

- **En introduction**, la Présidente d'AccorDance, Mme Prono, remercie chacun pour sa présence, notamment les élus qui assistent à cette 1^{ère} AGO, pour le « lancement » de la nouvelle structure.

Elle rappelle les partenariats mis en place, et la convention multipartite en cours de signature, gage pour nous d'une école de musique et de danse installée sur des bases solides.

Nos partenaires signataires de cette convention sont le Conseil Départemental, la com com Loire Aubance, et les mairies de Mûrs Érigné, de Juigné sur Loire et de Soulaines sur Aubance.

1. Bilan moral

- **Marie Rochefort, Directrice de l'école, présente le bilan moral et les projets 2016/2017**

→ Nous en retenons les éléments suivants :

- Bon bilan des inscriptions : 290 familles, 376 élèves (191 musiciens et 185 danseurs) répartis sur toute la CCLA et ailleurs
- Une équipe forte de 23 professeurs
- De nouveaux projets :
 - Tremplin musical à l'espace Jean Carmet (21 Janvier)

- Opéra Orphée et Euridice (musique et danse) avec 3 représentations (les 13 et 14 mai)
- Les petits loups du jazz (20 mai à Mûrs)
- Danse et Musique vivante (Gala de danse de Mûrs le 9 juin)
- Pour mémoire, le bâtiment accueillant la nouvelle école de musique et danse sera ouvert au public ce samedi 17 sept, dans le cadre des journées du patrimoine.

2. Bilan financier

- *V de Paul Humeau, trésorier -adjoint, présente le bilan financier de l'ex-école de Juigné sur Loire*

Il souligne que les familles cotisent à hauteur de 60% du budget global, tandis que les subventions représentent 35% de ce même budget. Le solde annuel est positif d'env 2500 euros, en lien avec une gestion drastique depuis quelques années, et avec les efforts financiers assurés par nos partenaires.

- *Gilles Briodeau, trésorier, présente le bilan financier de l'ex-école de Mûrs- Érigné, et le bilan prévisionnel 2016/2017 pour la nouvelle école AccorDance.*

→ Pour Mûrs, les charges sont équivalentes à l'an passé, le solde annuel est lui aussi légèrement positif (env 2000 euros)

→ Il présente le budget prévisionnel pour AccorDance : ce budget a été élaboré à partir des données en lien avec le volume des inscriptions réalisées début sept. Il doit être considéré comme une première approche : des familles continuent à s'inscrire, généralement jusqu'à la fin du mois de sept.

Ceci étant, il est souligné que nos moyens financiers restent modestes, et qu'il nous est par exemple impossible d'envisager à ce jour l'emploi d'un temps de secrétariat, ni le soutien d'un service comptable. Ces deux missions reposent sur les épaules des bénévoles, dans l'attente de pistes financières nouvelles éventuelles. Pour information, le volume annuel estimé en coût « heures de bénévolat » est à ce jour à hauteur de *18 500 euros pour l'année.*

► Vote de l'assemblée pour les budgets présentés : validés à l'unanimité des votants.

3. la gestion des tarifs

Suite à un mécontentement exprimé dans l'assistance au sujet des tarifs appliqués, un temps spécifique est consacré à développer la réflexion conduite par le CA pour les orientations et décisions prises dans ce domaine.

Il est important que chaque famille comprenne le cheminement que nous (le CA) avons suivi pour établir les grilles de tarifs. Mme Prono explique ce cheminement, tableaux comparatifs du « avant-après » à l'appui.

Ce travail d'élaboration a retenu toute l'attention de l'équipe gestionnaire, et s'est avéré très complexe :

- Mûrs Érigné appliquait des tarifs avec QF et pas Juigné
- Juigné était en tarifs harmonisés avec Brissac, par le biais « com com »
- Juigné s'avérait bien plus cher que Mûrs Érigné en musique sur certaines activités, mais cependant l'écart entre les 2 écoles pour la danse était moins élevé.

→ En conséquence, *et dans un souci d'équité*, la démarche a été la suivante :

- Appliquer la règle de QF pour favoriser l'accès à la musique pour le plus grand nombre de familles sur le territoire.
- Caler le plus haut tarif sur celui de Juigné, puis décliner ensuite en plusieurs niveaux en descendant les prix. Deux niveaux nous ont semblé suffisants pour la danse, et trois pour la musique. *Il est bien précisé que les seuils posés pour chaque palier de QF pourront être modifiés, selon nos contraintes budgétaires.*

La notion de «tarif extérieur » a été reprécisée :

De manière générale, sont en tarif « extérieur » ceux qui ne sont pas subventionnés pour l'activité choisie. Les adultes sont tous en tarif extérieur, car aucunement subventionnés.

→Pour la musique, nous avons des subventions pour les enfants de toute la com com, pour ceux de Mûrs, et ceux de Soulaines sur Aubance.

→Pour la danse, seules les mairies de Mûrs, Juigné et Soulaines sur Aubance nous versent des subventions. Notons que la danse ne relève pas de la compétence com com, donc ne peut pas être financée par cette dernière. C'est pourquoi, entre autres, les enfants de St Jean des Mauvrets ont dû payer « tarif extérieur »...(mais pour la dernière fois, car effet commune nouvelle Juigné –St Jean dès la rentrée prochaine !)

4. Présentation des membres du conseil d'administration et appel à candidatures nouvelles.

- Conseil d'administration actuel pour AccorDance:
 - Présidente : A.Prono
 - Trésorier : Gilles Briodeau
 - Trésoriers adjoints : Vincent de Paul Humeau et Christophe Lézé
 - Secrétaire : Céline Brenon
 - Secrétaire adjointe : Isabelle Deportes
 - Responsables danse : Sarah Mederbel et Laetitia Grossi
 - Responsable technique : Philippe Hédier
 - Membres : Corinne Beaumont, Matthieu Hédier, Jean Diron, Bénédicte Petiteau.

► Membres sortants ?

- Jean Diron, Sarah Méderbel

► Membres entrants ? pas de candidats pour entrer au CA à ce jour.

- Les élections pour le nouveau bureau se dérouleront lors du prochain CA, le jeudi 22 septembre à 20h, dans les locaux de l'école de musique et danse de Mûrs Érigné*.

5. Intervention des élus présents

► Mme Favry, adjointe à la culture à la mairie de Mûrs Érigné :

Mme Favry remercie l'association pour le sérieux dans la gestion de la mise en place de cette nouvelle école, et se réjouit d'avoir une telle richesse au sein de la commune. Elle exprime sa satisfaction de voir un tel partenariat mis en place entre AccorDance et la programmation culturelle de Mûrs Érigné.

► Mr Prono, adjoint à la culture à la mairie de Juigné :

Mr Prono remercie également l'équipe pour le travail fourni. Il annonce un calendrier (livraison en 2019) pour le projet de remplacement des salles des cordiers, très vétustes. Un groupe de travail va être constitué prochainement à ce sujet.

► Mr Lebel, maire de Charcé :

Mr Lebel informe l'assemblée qu'une réflexion active sur les écoles de musique est conduite actuellement au sein de la future com com. Le regroupement de trois com com, à savoir la com com Loire Aubance (Brissac), la com com de Loire-Layon (Chalonnnes) et celle des côteaux du Layon (Thouarcé) est acté au 01/01/2017. Dans ce mouvement, il est référent sur la question des écoles de musique, et à ce titre très attentif à la mise en place de cette nouvelle école Accordance.

Pour clore cette assemblée générale, Mme Rochefort présente son équipe de professeurs. Mme Prono les remercie d'être présents ce soir. Ce temps de rencontre est un temps fort dans l'année. Il est important pour les familles de faire connaissance avec le groupe des professionnels à qui ils confient leurs enfants tout au long de l'année.

Un verre de l'amitié clôture cette assemblée générale

Bonne année musicale à tous !

* Les élections se sont tenues lors du CA du 22/09/2016. Le CA se présente ainsi :

Présidente : Annie Prono

Trésorier : Gilles Briodeau

Trésoriers adjoints : Christophe Lézé et Vincent de Paul Humeau

Secrétaire : Céline Brenon

Secrétaire adjointe : Isabelle Déportes

Responsable danse : Laetitia Grossi

Responsable technique : Philippe Hédir

Membres : Corinne Beaumont, Bénédicte Petiteau, Matthieu Hédir